

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN plénier du 06/11/2025			
Le nombre de membres (présents et mandats) est de 25 Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.			
Avis avec rapporteurs	Avis sur le plan de gestion 2026-2037 de la RNR Marais communal du Poiré-sur-Velluire	Bénéficiaire : PNR Marais Poitevin	Avis : Favorable sous conditions

Remarques d'ordre général

Trois documents sont soumis à l'examen du CSRPN :

- L'évaluation du plan de gestion 2020-2025 (65 pages)
- Le plan de gestion 2026-2037
 - Tome 1 Diagnostic de la réserve (277 pages)
 - Tome 2 Gestion de la réserve (157 pages)

Une visite de terrain a eu lieu le 7 octobre 2025 sur une demi-journée. Elle a réunie la conservatrice de la RNR, un salarié du PNR Marais poitevin et les deux rapporteurs du plan de gestion. Diverses thématiques ont été abordées : gestion des troupeaux, hydraulique, suivis des mottureaux, visite d'une parcelle à Cuivré des marais en limite de la RNR, suivis faune/flore, nouveaux observatoires, signalétique.

Lors de la séance plénière, un des rapporteurs souligne la difficulté d'examiner et de synthétiser l'ensemble des documents, totalisant 500 pages.

Document sur l'évaluation du plan de gestion 2020-2025

Remarques générales :

Le document est synthétique, bien construit et facile à lire. Les fiches des opérations sont particulièrement bien organisées.

La très grande majorité des actions du plan de gestion 2020-2025 ont été réalisées avec succès. On notera les travaux réalisés sur 15 ouvrages hydrauliques en sortie de baisses (IP8) permettant au gestionnaire de réguler finement les niveaux.

Remarques ponctuelles :

Les Objectifs à Long Terme 2020-2025 correspondent pour partie à une volonté de compromis entre acteurs plus qu'à un objectif de conservation du patrimoine naturel. Notamment l'OLT 1 « *Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site* ». On pourra noter que l'OLT 1 du plan de gestion 2026-2037 recentre les actions sur l'enjeu biodiversité « *Améliorer l'état de conservation des habitats prairiaux* ».

Opération CS4 « *mettre en place une veille des plantes EE et du Chardon des champs* ». Il est nécessaire de clarifier l'appellation « Chardons des champs ». Les « chardons » correspondent au genre *Carduus* (Mercier 2022). *Cirsium arvense* doit être rattaché aux cirses. De plus il existe des cirses intéressants sur le site, *Cirsium eriophorum*, *Cirsium tuberosum* et *Cirsium dissectum*. Il faut également s'assurer qu'il s'agit de *Cirsium arvense* (*Cirsium vulgare*, *Carduus tenuiflorus*, *Carduus pycnocephalus* sont communs dans ce secteur).

Pour les suivis floristiques, on notera une abrogation du marché avec le prestataire en raison d'une faute de non rendu en 2022. L'ensemble des suivis ont finalement été réalisés en 2024. Le lot de données sur la flore est volumineux, de qualité, mais largement sous-exploité. Une action est prévue en ce sens dans le futur plan de gestion (CS1).

Le plan de gestion 2026-2037

Tome 1 sur le diagnostic

Remarques générales :

Le document est clair, complet et synthétique, agréable à lire.

L'ensemble des thématiques sont abordées (changement climatique, sols, faune flore, activités, infrastructures, etc...). Le diagnostic abouti à l'enjeu 1 : la prairie subhalophile thermo-atlantique.

Remarques ponctuelles :

- Les cartes sont parfois difficiles à lire (qualité du PDF ?). Il aurait été utile de situer la RNR sur toutes les cartes.
- Le comptage de la migration pré-nuptiale des Barges s'est arrêté en 2019. Il a continué sur d'autres sites. Pour quelles raisons ? Le fait qu'il y ait peu d'individus n'est pas forcément une explication. La gestion hydraulique pourrait être de nature à faire évoluer les choses
- Le tableau montrant les espèces à enjeux est nécessaire mais il aurait été bon de rajouter une colonne précisant le statut de l'espèce (nicheur, hivernant ?).
- p98 préciser que les limicoles prairiaux faisant l'objet d'un PNG sont : la Barge à queue noire, le Chevalier gambette, la Bécassine des marais, le Courlis cendré et le Vanneau huppé. L'échasse blanche n'est pas un limicole prairial (cf P144).
- p123 notons que la date d'entrée des bovins est avancée à la première quinzaine d'avril depuis 2010, date à partir de laquelle les populations de limicoles se sont effondrées. Le lien de causalité n'est pas complètement évident car d'autres facteurs rentrent en jeu (notamment la production de jeunes des années précédentes). Néanmoins l'impact de vaches en nombre sur des nichées est probable. Une attention sur ce point devra être menée (point évoqué dans les enjeux).
- p24 le PNR fait des efforts en matière d'ETP pour aboutir à un peu plus d'1 ETP par an. Ne faudrait-il pas 1 ETP à temps plein sur le site ? En y ajoutant les ETPs dédiés de la commune, on arrive à 1.25 ETP. Compte-tenu des objectifs affichés, cela paraît peu.
- p65 le gestionnaire présente des tableaux synthétiques et clairs sur les habitats et les végétations. On pourra souligner l'effort, les modifications et les corrections qui ont été fait sur ce point au cours de la rédaction du plan de gestion.
- p73 les fiches pour les habitats correspondent partiellement aux tableaux. Elles sont construites sur la typologie de Bouzillé qui est difficilement rattachable aux référentiels en vigueur aujourd'hui (EUNIS, N2000, système phytosociologique). Une fiche action du plan de gestion (CS1) doit permettre d'éclaircir ce point.
- p69 la ligne « herbiers à Renoncules aquatiques » doit être basculée p68 dans la ligne « milieu aquatique ».
- p68 « Vases dénudées » : *Atriplex hastata* peu probable, plutôt *Atriplex prostrata*.
- Divers : une erreur de renvoi p35, p42 En Revanche, p48 un retour à la ligne à modifier, p64 une erreur de renvoi, p225 revoir *Chenopode chenopodioides* (= *Oxybasis chenopodioides*), p 227 si c'est la Renoncule de baudot, il faut indiquer *Ranunculus peltatus* subsp *baudotii*, p228 *Schedonorus arundinaceus* X2, p92 une erreur de renvoi, p99 une erreur de renvoi, p108 une erreur de renvoi, p138 orthographe sur *Zannichellia obtusifolia*.

Tome 2 sur la gestion de la réserve

Le document est clair et reprend les éléments de la méthodologie CT88. L'ensemble de ce plan de gestion est globalement cohérent : enjeux bien identifiés, opérations claires.

- Remarques ponctuelles :
- La RNR est un outil de conservation pour le patrimoine naturel. Or, il n'est affiché qu'un seul OLT relatif à ce patrimoine. L'OLT1 concerne seulement les habitats prairiaux. Peut-être faudrait-il compléter avec par exemple « Habitats prairiaux et espèces associées ». Même s'il aurait difficile à tenir, la présence d'OLT dédiée au milieu aquatique et de ces espèces n'aurait pas été superflue.
- L'OLT3 questionne. Le pâturage est un outil au service de la conservation. L'indiquer en OLT empêchera le gestionnaire de réfléchir à d'autres modes de gestion. Il s'agit manifestement d'un OLT lié à la sociologie certainement nécessaire à l'acceptation de la RNR localement mais cela rejoint l'OLT2.
- L'OLT4 est un OLT un peu fourre tout destiné à positionner le déficit des suivis. Néanmoins, comme le lien avec les entités connectées est signalé, il conviendrait de reformuler cette OLT en « Contribuer à la connaissance des Communaux du Marais Poitevin ». C'est une proposition qui permettrait d'ancrer cette RNR dans un réseau et comme un outil de production de connaissance
- Il est étonnant de ne pas retrouver des Objectifs Opérationnels liés aux oiseaux (dans l'OPI2 éventuellement) En revanche, certains OP semblent être soit des actions (ex OPI5), soit des pressions (OPI7). Dans tous les cas cela induit, au moins sur la forme, une importance moindre des taxons identifiés comme prioritaires dans la partie « enjeu » vs d'autres taxons (chardons). La veille (et non pas vieille comme indiquée p13) météo est-elle prioritaire par rapport aux espèces patrimoniales ? Peut être faudrait-il fusionner les OPI5 et OPI6 (EEE et espèces indésirables) et rajouter un OPI lié aux espèces à enjeu patrimonial. Les OP des autres OLT apparaissent beaucoup plus cohérents.
- Le métrique CS4 n'a de sens que s'il est effectué à haute fréquence. Toutes les espèces n'ont pas forcément les mêmes enjeux. Il est donc inutile de parler de nombre « cumulé » en hivernage. En pré-nuptiale, cela peut être utile pour les barges (mais cela induit un suivi tous les 3 jours minimum commun à d'autres sites). Un

métrique général pourrait être la représentativité moyenne du communal dans les suivis Marais Poitevin (en janvier et lors des migrations postnuptiales et pré-nuptiales). Cela permettrait de s'affranchir des phénomènes saisonniers régissant la migration. Il est regrettable qu'il n'y ait pas d'opérations prévues sur le fonctionnement des populations d'avifaune (combien de jeunes à l'envol par exemple) ce sont ces données qui vont permettre de jauger la viabilité d'une population.

- P7 exemple de formulation sans doute plus adaptée pour cette ligne : « bon état de conservation des prairies subhalophiles et des habitats au contact de ces prairies (formations à *Eleocharis*, herbiers aquatiques, communautés des vases exondées notamment) ».
- p 16 métrique flore patrimoniale : ajouter un indicateur présence/absence à la maille (ou occurrence à la maille) plus robuste que le nombre de stations, la surface ou le nombre d'individus. Cette remarque renvoie aussi au tableau des indicateurs p139.
- p144 même remarque sur les « chardons » que pour l'évaluation du plan de gestion.
- Le CSRPN alerte les gestionnaires sur la toxicité élevée de la Moxidectine envers les organismes aquatiques, même si par ailleurs une étude montre que cette molécule impacte moins les coléoptères coprophages que les ivermectines. Le pétitionnaire ayant répondu que les génisses étaient exclues du pâturage sur les parcelles de la Réserve, il est indiqué que la rémanence des ivermectines dépasse un an, avec un impact résiduel possible à la mise à l'herbe de l'année suivante. D'autre part, la toxicité du Gérapyx® (Pyrèthre naturel + Géraniol) en application systémique (administration en "pour-on") est évoquée, même si elle est moindre que celle de la Deltaméthrine (Butox®). Le gestionnaire répond qu'il est impossible de se passer de cette modalité de traitement antiparasitaire au vu de l'incidence locale des pathologies graves transmises par les tiques. Enfin, il est souligné que le plan sanitaire concernant les animaux en pâturage sur le territoire de la Réserve est établi en relation avec les vétérinaires traitants et le Groupement technique vétérinaire de la Vendée."
- Il serait intéressant d'intégrer des inventaires sur les syrphes, avec des espèces à forts enjeux. Le gestionnaire répond que des données existent déjà pour ce groupe, en cours d'acquisition : Life en cours sur le marais poitevin. Un dispositif est installé sur la RNR. A intégrer dans le plan de gestion pour en garder une trace.
- Suivi écrevisses américaines : abandon du protocole EPMP sur la RNR. Il serait peut être intéressant de le poursuivre. Le gestionnaire répond qu'il a des difficultés à le mettre en place (pas de prestataire, cages difficiles à trouver).
- Un questionnaire sur l'entrée de plus en plus précoce sur le communal. Le gestionnaire répond que toute la gestion pastorale se fait avec la commune et en échangeant avec le monde agricole. L'entrée des troupeaux est progressive et ne se fait pas en une seule fois. Le détail de ces entrées échelonnées n'est pas précisé dans le plan de gestion.
- Remarque en séance : comme sur plusieurs sites à vocation écologique du Marais poitevin, les demandes des éleveurs viennent parfois en contradiction avec les enjeux de biodiversité.

Conclusion

Le CSRPN salue la qualité du travail réalisé sur ce plan de gestion et la qualité des fiches actions

Il propose que les espèces associées aux la prairie subhalophiles thermo-atlantiques soient intégrées dans l'intitulé de l'objectif à long terme dédié.

Le CSRPN souhaite également que les typologies d'habitats soient revues pour correspondre aux référentiels en vigueur aujourd'hui (EUNIS, N2000, système phytosociologique).

Le CSRPN encourage le gestionnaire à être particulièrement vigilant à la mise en œuvre des objectifs opérationnels visant à agir sur les pressions liées aux pratiques d'élevage (calendrier de pâturage, toxicité des molécules utilisées pour traiter les troupeaux, ...)

Le CSRPN des Pays de la Loire émet un avis favorable à condition d'intégrer les remarques figurant au présent avis.

Le 17/11/2025

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy ROBIN

